
M.E.S., Numéro 132, Vol. 2, janvier – février 2024

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 20 février 2024



Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux
Kinshasa, janvier - février 2024

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE AU PIED DES CONTRAINTES AUJOURD'HUI RENFORCÉES DANS LA PROMOTION ACADEMIQUE.

Les masques sont tombés à l'Université de Kinshasa

par

Sylvain SHOMBA KINYAMBA

*Professeur Ordinaire, Faculté des Sciences Sociales,
Université de Kinshasa, Membre titulaire de l'ACCOS*

Résumé

Les réformes font partie intégrante de la vie et de la marche en avant de toute entreprise. L'université n'en fait pas exception. La présente étude s'est donnée pour tâche d'examiner les retombées des résolutions issues des états généraux de l'enseignement supérieur et universitaire organisés du 21 au 24 septembre 2021, à Lubumbashi, sur la promotion académique liée à des contraintes de la recherche scientifique aujourd'hui renforcées.

L'enquête menée a révélé que l'immédiateté de l'application des résolutions précitées, l'absence des mesures de leur encadrement ainsi que le déficit de culture de la recherche scientifique ont, plutôt que d'assurer le relèvement de la qualité tant souhaitée par les congressistes, ouvert la voie à des ruses diversifiées qui n'ont fait que plomber cette activité qui pourtant, confère la noblesse à toute institution universitaire. La contribution de ce travail, se lit, heureusement, par l'élaboration des stratégies de lutte contre ces fléaux.

Mots-clés : *recherche scientifique, contraintes, promotion académique, masques, Université de Kinshasa*

Abstract

Reforms are an integral part of life and the progress of any business. The university is no exception. The present study set itself the task of examining the impact of the resolutions resulting from the general meetings of higher and university education organized from September 21 to 24, 2021, in Lubumbashi, on academic promotion linked to the constraints of scientific research. today reinforced.

The investigation carried out revealed that the immediacy of the application of the aforementioned resolutions, the absence of measures for their supervision as well as the lack of culture of scientific research have, rather than ensuring the improvement of the quality so desired by the delegates, opened the way to diversified tricks which only undermined this activity which nevertheless confers nobility to any university institution. The contribution of this work can be seen, fortunately, in the development of strategies to combat these scourges.

Keywords : *scientific research, constraints, academic promotion, masks, University of Kinshasa*

INTRODUCTION

La présente réflexion tente de dévoiler et de saisir l'impact sur le personnel académique et scientifique des résolutions issues des états généraux de l'enseignement supérieur et universitaire organisés du 11 au 14 septembre 2021, à Lubumbashi avec pour objectif de forger une nouvelle université congolaise pour la construction, l'émergence et le développement durable de la République Démocratique du Congo.¹

C'est une ambition, dirait-on démesurée lorsqu'on sait que les matières traitées ont été à la fois diversifiées et complexes au point qu'elles ont été structurées en 329 actes. Aussi considérant l'étroitesse de l'espace ouvert à un article de revue, nous est-il venu à l'esprit de nous limiter à l'examen de la situation générée par les résolutions 145 et 327 portant respectivement sur :

- l'exigence des publications dans des revues *indexées* et de participations bénéfiques à l'avancée des savoirs scientifiques ;

¹ Pour d'amples renseignements lire, NDAYWEL E NZIEM I., *L'Université dans le devenir de l'Afrique. Un demi-siècle de présence au Congo-Zaïre*, Bruxelles-Paris, CUD/L'Harmattan, 2007 ; MAINDO M. NGONGA A., KAPAGAMA IKANDO P. (dir.), *L'Université en chantier en RD Congo. Regards croisés sur la réforme de l'enseignement supérieur et universitaire*, Paris, Karthala, 2012 ; NGUB'USIM MPEY-NKA R., *Pour la refondation de l'Université de Kinshasa et du Congo. Faut-il recréer Lovanium ?* Paris, L'Harmattan, 2010.

- l'obligation pour les doctorants de publier au moins deux articles dans des revues *indexées*.

Dans l'esprit des participants à ces états généraux, ces résolutions étaient, à mettre en application dès l'année qui s'ouvrirait en octobre de la même année. Ce qui ne pouvait pas aller sans heurt. La situation à l'Unikin, ciblée comme établissement expérimental, est riche en rebondissement. Des demandes de l'observance de période de transition, des dénonciations contre le Secrétaire Général à la Recherche d'alors², des vives tensions, des frustrations ont pollué le climat de travail et les rapports humains.

Au fil de temps, il s'est observé timidement mais progressivement, un certain dégel de ces tumultes, et jusqu'à ce jour, la situation ne s'est pas tassée de manière totale. Cet article se voudrait de savoir pourquoi des mesures visant la crédibilisation à l'interne et surtout en international des produits de la recherche scientifique par le personnel scientifique et académique peuvent-elles être aussi boudées, redoutées voire récusées par ces derniers. L'étude cherche à savoir si dans un tel contexte, la recherche menée vise réellement la promotion du débat scientifique, l'émergence de son établissement d'attache par rapport aux meilleures universités d'Afrique et du monde ou si elle se limite à n'être plus qu'une simple promotion professionnelle de l'auteur ! Nous restons convaincu que la réponse n'est pas dans la question posée, elle résultera plutôt de l'analyse et de l'interprétation des données recueillies.

I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE SUIVIE

Le recueil des données de cette étude a été réalisé en trois temps. D'abord, notre propre position dans le circuit de gestion des textes déposés pour publication au Centre de recherche *Chaire de Dynamique Sociale* (CDS) nous a permis d'emmagasiner des renseignements importants. En effet, dans ce Centre, nous assumons les charges de membre de Comité de lecture, de comité de rédaction et même le statut d'éditeur responsable de la *Revue Internationale des Dynamiques Sociales*.

Ensuite, en tant que Professeur et Directeur du Centre de recherche, bien identifié, nous avons le loisir de participer et d'entendre plusieurs avis exprimés lors des rencontres organisées par le Secrétariat Général à la Recherche de l'Université de Kinshasa et des réunions du Conseil de faculté des sciences sociales, administratives et politiques et même du conseil du Centre de recherche précité.

Enfin, nous exploitons utilement et à bon escient, les archives des états généraux de l'ESU de 2021 sans oublier celles de la CDS. Cette documentation a fourni à la présente étude des renseignements non seulement irremplaçables mais surtout prépondérants.³

Les données ainsi réunies ont été analysées et interprétées à la lumière des postulats dialectiques. Ce choix puise sa justification sur notamment, l'immédiateté de l'application des résolutions issues des états généraux de l'ESU qui n'a laissé aucun temps de réflexion sur leur systématique et heureuse mise en œuvre. Plusieurs heurts, contradictions, oppositions voire antagonismes ont été enregistrés.

² Professeur Antoine Tshimpi, alors pris pour un bourreau de mauvais goût. D'ailleurs, son relèvement de ce poste une année seulement après, a été, pour beaucoup un ouf de soulagement, un bon débarra. Dieu seul sait si sa rigueur n'était pas le remède qu'il fallait pour que ce géant que fut l'Unikin se réveille, reste éveillé et se taille une place de choix dans le concert des universités d'Afrique et du monde. Avant de partir, l'histoire ne lui a-t-il pas donné raison en voyant cette université quasi démissionnaire dans le secteur de la recherche scientifique se hisser, contre toute attente, à la 67^{ème} place du Top 100 meilleures universités d'Afrique ? Espérons que ce flambeau ne va pas tomber.

³ SHOMBA KINYAMBA S., *Université de Kinshasa : un site académique ou une « colline » d'enjeux de luttes ? Pour une sociologie de l'université congolaise*, Kinshasa, éd. M.E.S., 2008 ; TSHIBANGU TSHISHIKU T., *L'université congolaise : Étapes historiques, situation actuelle et défis à relever*, Kinshasa, Éditions universitaires africaines, 2006.

II. EXIGENCES DE PROMOTION ACADEMIQUE A L'UNIVERSITE CONGOLAISE

2.1. Situation avant les états généraux de l'ESU/2021

Tableau I. Exigences de promotion académique

N°	Article Ordonnance-loi 81-160 du 7 octobre 1981 portant statut du personnel de l'ESU	Exigences de promotion liées au volet recherche scientifique
01	Article 31	Nul ne peut être nommé professeur ordinaire s'il n'a fait preuve pendant au moins quatre ans d'activités scientifiques notamment par la publication d'un ouvrage au moins ou quatre articles scientifiques.
02	Article 32	Nul ne peut être nommé professeur s'il n'a pas accompli des activités scientifiques, notamment la publication d'au moins deux articles et par la rédaction d'au moins un syllabus de cours.
03	Article 33	Nul ne peut être nommé professeur associé dans une université ou dans un institut supérieur: s'il n'est titulaire d'un diplôme de docteur à thèse obtenu à la suite de la soutenance d'une thèse présentée dans une université congolaise ou étrangère
04	Article 35	Nul ne peut être nommé chef de travaux : publications scientifiques d'au moins deux articles.

Source : Ordonnance 81-160 du 7 octobre 1981 portant statut du personnel de l'enseignement supérieur et universitaire

2.2. Situation actuelle (nombre de revues internationales au niveau national, leurs filières de recherche, leurs périodicités, le coût de publication d'un article, niveau exigé d'agrément de publication)

Tableau II. Exigences issues des états généraux de l'ESU/2021

N°	Résolutions	Exigences de promotion liées au volet recherche scientifique, 3 ^{ème} cycle	Observation
01	145	la preuve des publications dans des revues indexées et des participations bénéfiques à l'avancée des savoirs dans des séminaires / colloques / congrès / forums internationaux	<ul style="list-style-type: none"> - Disposition impérative de publier deux articles pour la nomination de jury de 3^{ème} cycle, de thèse de doctorat - S'agissant de la promotion à proprement parlé, la moitié de publications exigées doit l'être dans une revue indexée et l'autre dans toute revue nationale à comité de lecture en ligne et respectant sa périodicité légale
02	326	Favoriser la création des revues scientifiques à comités de lecture reconnues par la communauté scientifique, mises en ligne et paraissant régulièrement	
03	327	Obliger les doctorants à publier au moins deux articles dans des revues scientifiques reconnues à comité de lecture (EESU)	

Source : Rapports des commissions et résolutions des états généraux de l'ESU, 2021

Comme l'annoncent si explicitement leurs titres respectifs, les deux tableaux ci-haut exposent les contraintes de promotion dans les rangs du personnel académique et scientifique de l'université congolaise, à l'occurrence de l'Université de Kinshasa. Certes, des changements notables ont été enregistrés dans le but de forger une nouvelle université au Congo, débarrassée de la routine, voire du principe du moindre effort. Toutefois, la table n'a pas été renversée lorsque nous comparons la situation d'avant à laquelle d'ailleurs les récipiendaires se trouvent accoutumés depuis des décennies et celle venue après les états généraux de septembre 2021 à Lubumbashi.

Des constances sont perceptibles et cela n'étonne personne dans la mesure où avant comme après, les exigences de performance et d'actualisation marquent l'institution universitaire à toute époque. Parmi le dénominateur commun, s'alignent entre autres, la sublimation de la recherche scientifique de haut niveau en tant que sève vivifiante de l'esprit et de la vie universitaire ; l'inféodation sans méconnaître l'apport et la part de l'enseignement de qualité dans le chef de tout vrai universitaire, de la promotion de tout enseignant à des publications éditées par des maisons internationales certifiées ; la graduation desdites exigences à chaque échelon de promotion visée ; leur légalité liée aux institutions compétentes qui les rendent applicables à tous, etc.

Cependant, le cercle du rayonnement et de l'élévation du niveau de la qualité comme la notoriété des maisons d'éditions, se veulent désormais plus relevés qu'avant et c'est ce qui fait

justement du bruit à l'origine duquel nombre des membres du personnel académique et scientifique se livrent à des pratiques sournoises pour que, coûte que coûte, ils parviennent à accéder à des promotions convoitées.⁴ C'est la matière développée au point qui suit. Mais, avant de nous y employer, il importe de souligner que tous les demandeurs d'espace de publication dans la *Revue Internationale des Dynamiques Sociales* portant sur les enjeux et mouvements sociaux ne rentrent pas dans le portrait élaboré ci-dessous. Une partie, mais alors une partie, est effectivement concernée et peut, si on ne prend pas garde, faire élargir, progressivement, les rangs des déviationnistes. Passons-en à présent au dévoilement des pratiques de contournement des voies légales en matière de publication des œuvres présumées scientifiques à l'Université de Kinshasa.

III. RUSES EN EMERGENCE

L'Université de Kinshasa, rappelons-le, a été retenue par le Ministère de tutelle comme cible d'expérimentation des résolutions portant sur le lancement de l'Ecole doctorale, le relèvement des conditions des promotions académiques, etc. Et comme tout le monde le sait, elle est l'établissement le plus étoffé. A ce sujet, on doit noter que les statistiques ne sont pas à jour. Cette affirmation relève de la consultation des archives au niveau des sièges de l'Association des Professeurs (Apukin), de l'Association des Cadres Scientifiques (ACS) et de la Division de rémunération relevant de la Direction des Ressources Humaines de l'Unikin. Les nombres communiqués aussi bien par les uns que par les autres, ne concordent malheureusement pas, bien plus, dans la catégorie de personnel scientifique, plus d'un millier de nouveaux assistants nommés vers la fin de 2023, ne nous semble pas encore avoir été intégré dans les effectifs en activité.

Néanmoins, nous alignant sur les archives de la Direction des Ressources Humaines, l'Université de Kinshasa compterait 1.328 professeurs tout grade confondu et 2.853 membres du personnel scientifique soit un total de 4.181 agents relevant du secteur de l'enseignement et de la recherche. A ce nombre, à notre avis, sous-évalué, mais déjà impressionnant, devrait être incorporé environ un millier d'apprenants de niveau 3^{ème} cycle toutes les facultés confondues, chaque cycle de deux ans, tout aussi préoccupés par la question d'homologation de leur proposition de jury des mémoires, voire des thèses de doctorat par la publication des articles dans des revues indexées.

Face à ce nombre aussi élevé du personnel marqué par des spécificités variables sous l'angle de promotion, l'application sans délai des résolutions des états généraux maintes fois référencées dans ce travail, ne pouvait que remuer terre et ciel. Pour nous en convaincre, lorsque ces mesures tombent, certains thésards avaient leurs dissertations n'attendant plus que la nomination de jury par le rectorat, d'autres comptaient des articles déjà publiés dans des revues certainement non-indexées mais cotées suivant les procédures d'alors, l'indisponibilité sur l'ensemble du territoire national qui ne comptait qu'une seule revue à stature internationale, malheureusement, mono-disciplinaire (médecine), etc. Toute cette diversité a été nivelée horizontalement⁵, c'est-à-dire tous les récipiendaires remis au même pied d'égalité. Tous devaient attendre, attendre et toujours attendre pour parler comme B. Osokonda Okenge avant d'être cooptés parmi les élus.

Toutes ces situations face auxquelles plus avancés, moins avancés comme débutants ce sont retrouvés dans un même panier sans gros espoir de trouver des solutions dans le court terme, n'ont fait que jeter les uns comme les autres dans un pessimisme agressif. Ainsi, passer nous l'expression, se mettra clandestinement en place, à tort ou à raison, l'adage, à *malin, malin et demi*. Comme nous allons nous en rendre compte, nombre des pratiques sournoises inventoriées ci-dessous découlent de cet état d'esprit.

⁴ Pour d'amples renseignements, lire SABAKINU KIVILU J., « Vers une conscience nouvelle du corps professoral à l'Université de Kinshasa », in Ndaywel E Nziem I., *L'Université dans le devenir de l'Afrique. Un demi-siècle de présence au Congo-Zaïre*, Bruxelles-Paris, CUD/L'Harmattan, 2007 ; SAINT-MOULIN L. (De), « L'Université au Congo, hier, aujourd'hui et demain », in Ndaywel E Nziem I., *L'Université dans le devenir de l'Afrique. Un demi-siècle de présence au Congo-Zaïre*, Bruxelles/Paris, CUD/L'Harmattan, 2007.

⁵ Les études de VERHAEGEN B. qui suivent donnent des conclusions édifiantes à ce propos : « L'Université dans l'Afrique indépendante », in *Cultures et développement*, I, 3, 1968 ; « Université Lovanium « année zéro », in *Partisans*, n°15, Paris, avril-mai, 1964.

3.1. Modes de publication en groupe

Le système de publication en équipe s'étend de plus en plus depuis l'instauration des résolutions des derniers états généraux de l'ESU. Ce qui est une bonne chose, car en se mettant ensemble pour aborder une thématique donnée, les coauteurs mettent toutes les chances de succès de leur côté, car chacun apportera sa contribution sous un angle ou sous un autre. Malheureusement, ce travail apparemment réalisé en équipe, est motivé par une série des motivations parascientifiques dont nous exposons l'essentiel dans les lignes qui suivent.

3.1.1. *Service mutuel*

Il s'agit ici d'un accord illicite conclu entre deux candidats à la promotion pour qui, chacun doit verser dans son dossier la preuve de publication de deux articles par exemple. Redoutant le temps à consacrer au recueil des données, à leur analyse et aux frais de publication y afférents, deux récipiendaires se mettent d'accord pour réduire les charges de la moitié. Cela arrive assez couramment entre compagnons et c'est vite fait.

Dans ce genre de cas, le nom de chaque co-auteur est placé en premier lieu dans le texte où il est réellement auteur concepteur et en second lieu, là où il est juste bénéficiaire. Cette pratique gagne du terrain surtout dans les rangs des candidats coincés par le délai de promotion.

3.1.2. *Altruisme contre nature*

Ayant pour synonymes la charité, l'entraide, la philanthropie, l'altruisme désigne la relation entre personnes qui entraîne une obligation morale d'assistance. En milieu congolais, comme l'enseigne d'ailleurs la bible, aider son semblable en situation de nécessité, passe pour un acte ordinaire, quotidien. Le milieu universitaire n'en fait pas exception.

Les entretiens organisés à ce sujet renseignent que des chercheurs parmi les plus aptes, ne s'empêchent pas de repêcher une connaissance, un ami, un frère qui trime, c'est-à-dire en retard de promotion, inaccessible en raison de manque de publications requises. Quelques bienheureux sont identifiables, c'est-à-dire sans contrepartie aucune, ont été gracieusement secourus dans ce sens. Il s'agit dans ce cas, des auteurs fantômes.

3.1.3. *Regroupement pour partage de charge pécuniaire*

Certes, rédiger un article n'est pas une mince affaire dans un milieu où la recherche scientifique ne s'est pas encore installée comme une culture. Cependant, cela n'est pas l'unique handicap surtout dans les rangs d'un personnel évoluant dans un contexte où, même la satisfaction des besoins existentiels de base, le plonge dans la détresse.

Aussi, réunir les frais de publication d'un article qui se chiffrent suivant les différentes revues indexées entre 200 et 450 \$ US n'est pas toujours à la portée de tous. C'est pour cela que nombre des virtuels auteurs se cotisent pour franchir ce mur.

3.1.4. *Bailleur de publication*

Parmi les auteurs présumés des articles paraissant dans l'un ou l'autre volume des revues scientifiques, se cachent quelques-uns dont la contribution s'arrête strictement au paiement des frais évoqués dans la sous-rubrique ci-contre.

En effet, cette catégorie comporte principalement des récipiendaires nantis, mais noyés par des multiples charges para-académiques. Il s'agit là d'un couple combinant le savoir et le portemonnaie.

3.1.5. *Rédacteur-businessman*

Il ressort de l'enquête menée à ce propos, qu'au sein et dans le sillage des universités congolaises, il se compte beaucoup de personnes qui se prédisposent à écrire pour certains étudiants des travaux de fin de cycle et des mémoires de licence. Ces « fabriques » des œuvres d'esprit au profit des autres sont nombreuses, voire très nombreux parmi des universitaires très valables qui pataugent dans le chômage ou des employés sans travail décent et dont certains cherchent à s'assurer une forme de survie grâce au service rendu illicitement à des finalistes paresseux, peu ou pas aptes, indisponibles.

Il en va ainsi de la rédaction des projets d'article à la commande qui devient un exercice routinier pour certains esprits féconds. Ces rédacteurs dans l'ombre se recrutent dans quelques filières de recherche et plus couramment en sciences humaines.

3.1.6. Dédoublement de statut pour certains coauteurs

Comme d'aucuns le savent, les recherches post-universitaires se mènent toujours sous la supervision d'un comité d'encadrement comprenant trois membres. Ceux-ci sont proposés par le Conseil de département et entérinés par le Conseil de faculté auxquels l'apprenant est attaché. Cet encadrement s'étale habituellement dans la durée au point que, dans la tête du récipiendaire, il fait un bloc avec ses maîtres.

Cela explique que celui-ci trouve l'occasion de leur renvoyer l'ascenseur en cas de rédaction d'un projet d'article à publier dans une revue à comité de lecture. Tous les trois ou au moins deux parmi eux sont bonnement alignés comme coauteurs. Peut-être aussi, pense-t-on, qu'en affichant les noms des maîtres, on augmente les chances de faire agréer le texte proposé à la publication. Les bénéficiaires de cette reconnaissance induite ne trouvent rien à redire, car depuis que l'Unikin vient d'instaurer le système de ranking annuel, tout le monde aspire à se faire valoriser. Hélas, cela n'est pas le droit chemin.

3.2. Contenu de quelques projets d'article proposés à la publication

3.2.1. Le principe du moindre effort

Présentement, en général, les récipiendaires de 3^{ème} cycle ou de thèse de doctorat ne vont plus loin pour circonscrire les matières à aborder dans le cadre des articles attendus par les organes délibérants sur la promotion académique. Faire la synthèse de la dissertation à soutenir devant le jury, est de plus en plus à la mode. Ce n'est pas mal surtout si on y apporte une lecture seconde.

Mais là où le bât blesse, est que pour certains, le titre du projet d'article se confond pour ne pas dire reste pareil à celui du mémoire ou de la thèse sans qu'aucun dépassement ne puisse être effectué. Dans ce cas, l'université n'est-elle pas en train de coter doublement le même travail ? De là, le recours au principe du moindre effort qui convient, en guise de titre, à cette sous-rubrique.

3.2.2. Malice de violation des lignes éditoriales de la revue

Comme nous le savons tous, chaque centre de recherche, mieux chaque revue scientifique circonscrit son champ d'investigation et les projets de publication lui proposés sont censés s'y conformer. La *Revue Internationale des Dynamiques Sociales*, essentiellement ciblée dans cette étude, a pour domaine d'examiner, les enjeux et les mouvements sociaux. Dans cette vocation, elle se veut être un Centre transdisciplinaire. Oui, cela est bien vrai, mais elle n'est pas un fourretout, c'est-à-dire des thématiques qui ne portent pas sur des effets ressentis par la société ne lui reviennent pas.

Malheureusement, l'engouement à la publication enregistré depuis l'annonce et la mise en exécution sans délai par l'Université de Kinshasa, des résolutions issues des états généraux de l'ESU en 2021 et coincés par l'étroitesse des éditions requises de publication, certains virtuels auteurs d'article tentent d'ouvrir toutes les serrures alors qu'ils ne disposent pas de clé passe partout.

A ce sujet, notre revue *Mouvements et Enjeux Sociaux* se souvient d'avoir été contactée pour publier des textes relevant, entre autres, de la technologie (performance des moteurs diesels), de la bactériologie à l'abattoir des vaches à Masina, ... donc sans le moindre lien avec la vie en société. Cette catégorie se montre très disposée à couvrir sans délai, et de façon intégrale, toutes les formalités liées au processus de publication. Bien entendu, même le simple enregistrement de dépôt du projet de publication ne leur est pas accordé, car ils sont hors-jeu. La Chaire de Dynamique Sociale souhaite à ce qu'il y ait, a posteriori, une vérification de conformité au niveau du département, de la faculté d'attache de l'auteur et même au niveau du Secrétariat général à la recherche.

IV. STRATEGIES DE REMISE EN CAUSE DE TELLES PERVERSITES⁶

4.1. Convocation des coauteurs présumés par le comité de rédaction de la revue

Ce point qui table sur l'alignement indu de certains coauteurs est à la fois complexe et délicat à traiter. La Direction du Centre comme son comité de lecture ne sont pas dotés de capacités magiques de détection de toutes formes de fraude en la matière. Comment prouver que l'auteur présumé s'en est sorti par altruisme contre nature, par un rédacteur-client, en qualité de bailleur ?

A vrai dire, dans l'état actuel de la lutte, seul le nombre abusif de coauteurs pour un même texte se montre vérifiable, maîtrisable. C'est ici que se justifient les convocations adressées en cas de flagrance (3, 4, 5, 6, 7 coauteurs pour un texte de 10 pages). Jusqu'ici, l'interrogatoire organisé par la Direction de la Revue de la CDS aboutit à des aveux sincères qui ramènent le nombre à deux coauteurs au maximum. Ce surnombre tient, rappelons-le, principalement, à l'alignement des membres du comité d'encadrement de mémoire de D.E.S. ou de thèse de doctorat. Un département de l'une des 12 facultés de l'Unikin s'affiche en tête de liste dans cette déviance. Pour raison de pudeur, et surtout en raison des résultats satisfaisants enregistrés dans la lutte contre ce fléau, il nous a paru contre indiqué de le mettre au-devant de la scène.

4.2. Accroissement du nombre des revues indexées au niveau national

L'annonce tambour battant de l'observance sans délai des résolutions des travaux des états généraux de l'ESU, maintes fois repris ci-dessus, a eu le ressenti d'une terreur à cause principalement, comme déjà renseigné dans les pages précédentes, de la carence des organes indexés de publication dans le pays. En son temps, une seule revue, *Annales Africaines de Médecine*, de la Faculté de Médecine, réunissait les conditions requises.

Un mois après la subordination de la promotion académique à l'obligation d'avoir publié des revues indexées, la Chaire de Dynamique Sociale s'est mise en ordre avec sa Revue Internationale des Dynamiques Sociales axée sur les enjeux et mouvements sociaux. Au fil de temps, d'autres ont vu le jour notamment : *Cahiers Africains des Droits de l'Homme et de la Démocratie ainsi que du Développement Durable* ; *Le Carrefour Congolais - revue du Département d'Anthropologie*.

Depuis lors, on s'attendait à ce qu'il s'observe un apaisement, une détente maintenant que les organes de publication se sont diversifiés. Oui, mais toutes les revues n'ont pas la même périodicité et certaines d'entre elles ne respectent pas rigoureusement celle-ci. D'où, la revue Internationale des Dynamiques Sociales qui publie régulièrement un numéro à deux volumes chaque après deux mois, se voit-elle débordée de travail. Espérons qu'à cette année nouvelle, l'une ou l'autre revue, semestrielle ou annuelle, devienne, si possible, trimestrielle.

4.3. Particularité pour des thématiques transdisciplinaires

Il doit être bien compris que la Chaire de Dynamique Sociale ne rejette pas d'office les projets de publication en équipe. Ça serait dommage, car certaines thématiques se montrent à la fois complexes et multidimensionnelles.

Pour y faire face, la transdisciplinarité s'invite et s'impose de mieux en mieux. Il s'agit donc là, d'une pratique normale dès lors que la triangulation des divers apports est explicite.

Notre Revue indexée sur Doaj s'engage chaque jour à affermir les exigences de qualité telles que le recommande cette plateforme internationale. Elle est sans pitié en cas de défaillance, certaines revues autrefois indexées en ont payé les frais. Nous le savons bien et nous nous assumons bien pour pérenniser la flamme scientifique qui éclaire, depuis plus de deux décennies, l'Université de Kinshasa - son attache, celle d'Afrique et du monde.

⁶ Lire utilement VERHAEGEN B., « Proposition pour l'université de demain », in *Revue de l'ISRA*, n°1 PUK, juin 1986, « Éloge de l'université », in *Vie du Tiers-Monde*, INEP, n°2, 1967.

CONCLUSION

La question à la base de la présente étude a été de savoir si dans la sphère de l'université congolaise, la recherche scientifique menée vise la promotion du débat scientifique, l'émergence de son établissement d'attache par rapport aux meilleures universités d'Afrique et du monde ou si elle se limite, franchement parlant et fondamentalement, à la promotion professionnelle de l'auteur.

Le socle de cette réflexion est bâti sur les retombées de l'application des résolutions issues des états généraux de l'ESU, organisés en septembre 2021, à Lubumbashi, dans le but de forger un nouvel élan à l'université congolaise. Le débat ouvert dans ce texte ne porte pas sur le fondement de ces résolutions, en principe, acceptées par tous, dans l'intérêt bien compris de notre alma mater, l'Unikin, aujourd'hui reprise dans le top 100 des meilleures universités d'Afrique en constitue la chandelle. Cette flamme ne doit donc pas s'éteindre, concluraient des bons esprits.

Cependant, dans les faits, la mise en application des résolutions précitées a été tumultueuse. Tout était parti d'une décision à effet immédiat, sans la mise en place des mesures d'encadrement et encore moins des organes de publication à la hauteur des attentes et de la demande de plusieurs milliers de récipiendaires, tous impatients.

Aussi, soucieux de faire dédouaner, coûte que coûte, leurs dossiers de promotion, de très nombreux candidats ont mis en place des pratiques de ruse leur permettant d'atteindre l'objectif visé, bien entendu, au mépris des exigences de la recherche scientifique. Ces fléaux (altruisme contre nature, bailleur de publication, dédoublement de statut pour certains coauteurs, ...) plombent la marche en avant de la recherche scientifique. Ce texte ne s'arrête pas à leur inventaire, il les met en discussion et va loin jusqu'à la proposition des stratégies capables d'y mettre un terme.

Les aptitudes intellectuelles éprouvées, l'engagement sous forme de vocation (la ténacité) et la noblesse sont des vertus caractéristiques de tout érudit. Bien observées, elles étouffent toute tentation à des voies de contournement de la règle. C'est bien là, le vrai portrait d'un universitaire, d'un chercheur qui aspire monter au firmament dans le cadre des savoirs.

BIBLIOGRAPHIE

- Archives de l'Unikin, décembre 2023
- Journal Officiel de la RDC
- MAINDO M. NGONGA A., KAPAGAMA IKANDO P. (dir.), *L'Université en chantier en RD Congo. Regards croisés sur la réforme de l'enseignement supérieur et universitaire*, Paris, Karthala, 2012.
- NDAYWEL E NZIEM I., *L'Université dans le devenir de l'Afrique. Un demi-siècle de présence au Congo-Zaïre*, Bruxelles-Paris, CUD/L'Harmattan, 2007.
- NGUB'USIM MPEY-NKA R., *Pour la refondation de l'Université de Kinshasa et du Congo. Faut-il recréer Lovanium ?* Paris, L'Harmattan, 2010.
- Rapport des états généraux de l'ESU, septembre 2021
- SABAKINU KIVILU J., « Vers une conscience nouvelle du corps professoral à l'Université de Kinshasa », in Ndaywel E Nziem I., *L'Université dans le devenir de l'Afrique. Un demi-siècle de présence au Congo-Zaïre*, Bruxelles-Paris, CUD/L'Harmattan, 2007.
- SAINT-MOULIN L. (De), « L'Université au Congo, hier, aujourd'hui et demain », in Ndaywel E Nziem I., *L'Université dans le devenir de l'Afrique. Un demi-siècle de présence au Congo-Zaïre*, Bruxelles/Paris, CUD/L'Harmattan, 2007.
- SHOMBA KINYAMBA S., *Université de Kinshasa : un site académique ou une « colline » d'enjeux de luttes ? Pour une sociologie de l'université congolaise*, Kinshasa, éd. M.E.S., 2008.
- TSHIBANGU TSHISHIKU T., *L'université congolaise : Étapes historiques, situation actuelle et défis à relever*, Kinshasa, Éditions universitaires africaines, 2006.
- VERHAEGEN B., « L'Université dans l'Afrique indépendante », in *Cultures et développement*, I, 3, 1968.
- VERHAEGEN B., « Proposition pour l'université de demain », in *Revue de l'ISRA*, n°1 PUK, juin 1986, « Éloge de l'université », in *Vie du Tiers-Monde*, INEP, n°2, 1967.
- VERHAEGEN B., « Université Lovanium « année zéro », in *Partisans*, n°15, Paris, avril-mai, 1964.